

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route 2009

2 volumes

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) 2009

L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et protocole de signature en date, à Genève, du 30 septembre 1957 a pour but d'accroître la sécurité des transports internationaux de marchandises dangereuses par route. Ses annexes A et B imposent les conditions dans lesquelles les marchandises dangereuses peuvent faire l'objet d'un transport international, ou en interdisent le transport. Elles sont régulièrement révisées, modifiées et mises à jour pour tenir compte des progrès ou changements technologiques et industriels ainsi que des expériences accumulées suite à des inspections, événements, incidents ou accidents.

2008 1350p. CHF.217.00

Bon de commande

Nous commandons 29970 /GEWI
ADR Accord européen relatif au transport
international des marchandises
2 volumes
Accord européen relatif au 2009
CHF.217.00

Autres titres _____

Prière d'envoyer également les futures parutions dans la même série

Signature: _____

Nom et adresse

A envoyer à: Département GEWI

Planetis sarl
16, chemin des pins CH 1273 Arzier
Switzerland
Tel. +41 (0) 22 366 51 77
Fax +41 (0) 22 366 51 78 E-mail info@planetis.ch